



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250709-202507D0046-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025
N° 202507D0046

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
8 Juillet 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 1
Votants : 26

Date de la
convocation :
2 Juillet 2025

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention : 0

L'an Deux Mil vingt-cinq le 8 Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARECHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET- J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – V. PEYROL -- J. LIENHARDT – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :
S. CLOUPET a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT

S. ROGNARD

OBJET :: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL COLIBRI

Le Centre Social Colibri envisage le vendredi 18 Juillet 2025 à 22h, une projection en plein air accessible à tous et gratuite sur les espaces verts de la maison des associations.

Les habitants associés à ce projet ont porté leur choix sur le film « Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre »
Le Cinéma Jean Perrin est associé à cette démarche et fera découvrir tout au long de la semaine, aux enfants et adolescents, les coulisses du Cinéma. Des animations autour du thème du film seront proposées en amont de la projection.

Le prestataire du cinéma en plein air est subventionné par la région et propose cette prestation à hauteur de 2 400 €, hors coût du personnel pris directement en charge par le Centre Social Colibri (10 professionnels environ).

Pour équilibrer leur budget, le Centre Social sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle de 1 200 €.

La commission Finance a donné un avis favorable en date du 30 juin 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCORDE** au Centre Social Colibri une subvention exceptionnelle de 1 200 € au titre de l'année 2025
- ✓ **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente seront imputés au compte 65748




Le 9 Juillet 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250709-202507D046-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025